



CSI ANGERS



DECLARATION LIMINAIRE au CTPS du 22 décembre 2009

Madame la Présidente,

Nous n'avons pas changé d'avis, et cette fois encore nous ne siégerons pas à ce CTPS.

Comme l'Union SNUI-SUD TRESOR l'a signifié à notre ministre le 30 novembre 2009, nous vous demandons de faire savoir à notre directeur que le CSI d'Angers demande un arrêt immédiat des suppressions d'emploi pour faire la lumière sur la dangereuse accélération constatée et pour peser utilement dans les débats budgétaires qui vont être tranchés dans les prochains mois. Nous demandons à cet égard qu'une étude sérieuse tente d'évaluer la baisse attendue du nombre de retraitables en 2010-2011-2012, et que soit mené un travail approfondi sur l'impact des suppressions intervenues aux cours des dernières années.

En effet, avec 33 000 suppressions de postes de fonctionnaires prévues en 2010, l'Etat attend environ 1 milliard d'euros d'économies... 1 milliard d'euro dans un budget qui affiche 141 milliards d'euros de déficit ; supprimer des emplois ne relève pas du bon sens économique mais de l'aveuglement idéologique.

Jusqu'où ?

2 569 emplois seront supprimés à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) en 2010. Ce sont donc autant d'agents des Impôts et du Trésor non remplacés (donc autant de chômeurs non embauchés), autant de missions (contrôle fiscal, accueil, gestion du foncier, gestion du secteur public local) qui risqueront d'être à l'avenir moins bien assurées et autant de services fragilisés (y compris sur le plan du maillage territorial).

Les suppressions d'aujourd'hui s'ajoutent à celles d'hier : l'effet cumulatif est dévastateur. Ces suppressions de postes reposent sur une logique absurde. S'il faut réduire la dépense publique sans considérer le service public rendu en contrepartie, alors allons-y, supprimons la dépense publique et les fonctionnaires !

2 départs à la retraite sur 3 ne sont pas remplacés à la Direction générale des finances publiques (DGFIP)

Alors que Nicolas Sarkozy clame partout qu'il ne remplace pas un départ sur deux à la retraite, à la DGFIP, c'est 65,4 % des postes qui ne sont pas remplacés suite à départs à la retraite (et 55% si l'on prend en compte l'ensemble de tous les départs : retraites, décès, départs volontaires, départs dans le privé...) ! Avec un départ à la retraite sur deux non remplacé, la DGFIP aurait subi le nombre, déjà bien trop élevé, respectivement de 1 934 et 1 959 suppressions de postes pour 2008 et 2009 et non de 2 340 et de 2 329 pour ces mêmes années. L'écart entre le chiffre « présidentiel » et la réalité est de 406 emplois en 2008 et de 370 emplois en 2009 soit un total de

776 emplois en deux ans. Avec un écart compris entre 350 et 400 emplois de supprimés au-delà du seuil de 50 % pour 2010, c'est au total 1 120 à 1 150 emplois en trois ans qui seront supprimés au-delà des aspirations présidentielles, déjà inadmissibles, un comble !

Toujours plus avec toujours moins : un « non sens » intenable !

Comment afficher la volonté de lutter contre la fraude fiscale, de rendre un meilleur service aux contribuables et aux collectivités et d'assurer une présence sur le territoire quand, dans le même temps, on procède à de telles coupes dans les effectifs ?

Le boycott de l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires ainsi que la levée de séance par les autres syndicats le 30 novembre lors du comité technique paritaire central de la DGFIP qui devait acter les déclinaisons locales des suppressions d'emplois s'est soldé par une lettre adressée à Eric Woerth lui demandant un arrêt des suppressions d'emplois et un bilan de l'impact des suppressions d'emplois de ces dernières années sur l'exercice des missions et sur les conditions de travail.

Face aux inquiétudes des agents qui se sont manifestées à travers les mouvements déjà enregistrés dans les différentes directions de la DGFIP, les organisations syndicales du CSI d'ANGERS exigent qu'un examen complet soit engagé dans le cadre du dialogue social sur les missions, les moyens et la reconnaissance des qualifications à la DGFIP et plus particulièrement au CSI.